



Héritage d'un terrain à bâtir inaccessible

Par **largo26**, le **18/04/2014** à **16:45**

Bonjour,

L'héritage de mes parents se composait de 2 lots dans lesquels devait se trouver au moins un terrain à bâtir.

Celui de la partie adverse se trouve proche d'un groupe de maisons. Il profitera de tous les équipements nécessaires (eau, edf, assainissement.

N'étant pas sur place, je viens de découvrir le terrain qui m'a été attribué. Il est inaccessible car en friche depuis plus de 40 ans; en plus de cela une ancienne carrière s'en est servi comme zone de stockage de remblai.

L'avocat qui me représentait était lui-même convaincu que cette attribution, proche d'un village était une excellente affaire.

J'ai manifestement été lésée. Que puis-je faire pour faire valoir mes droits ?

Par **aguesseau**, le **18/04/2014** à **17:28**

bjr,

vous devez établir la preuve que vous avez été lésé dans cet héritage et ensuite prendre un avocat pour faire rétablir vos droits devant un tribunal.

mais il n'est pas interdit à des parents d'avantager un de leurs enfants en lui léguant la quotité disponible.

mais vous pouvez tenter un arrangement amiable avec la partie adverse qui je suppose est un frère ou une soeur.

cdt

Par **Lag0**, le **19/04/2014** à **09:17**

[citation]mais il n'est interdit à des parents d'avantager un de leurs enfants en lui léguant la quotité disponible. [/citation]

Bonjour,

Bien au contraire, c'est tout à fait légal...